

Distr^éaction

Le bulletin d'informations municipales de la commune de Distré



Eric Touron, Maire de Distré, et son équipe municipale vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2026 et vous convient, le Samedi 17 janvier 2026 à 18 h 30, dans la salle des Bois, pour assister à la traditionnelle cérémonie des vœux qui sera suivie d'un repas et d'une soirée dansante. (voir page 8)

A retrouver dans ce numéro

3

Informations
communales

5

Actualités
distréennes

6

Environnement

7

Calendrier
collecte
ordures
ménagères

8

Cérémonie
des vœux

Votre mairie vous accueille:

Du lundi au vendredi
8h30-12h15

(l'après-midi sur rendez-vous)

Le 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} samedi
de chaque mois

9h00-12h15

02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@orange.fr

Site: www.mairie-distre.fr

2 / Mot du Maire



Eric Tournon
Maire

Alors que nous allons abandonner 2025 sans beaucoup de regrets, si ce n'est d'avoir pris un an de plus, espérons que 2026 ne nous inonde pas de nouvelles angoissantes mais nous arrose simplement d'une pluie fine de bonheur, pour cultiver des moments simples, partagés avec ceux qui vous sont chers.

Réjouissons-nous que dans nos villages ruraux, il existe encore une force discrète mais puissante : celle des femmes et des hommes qui y vivent et qui restent attachés à bâtir un avenir ancré dans des valeurs humaines essentielles.

Belle et bonne année à vous tous !



M. le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous
Tél: 02.41.50.28.50
mairie-sg.distre@orange.fr



<https://www.billetweb.fr/festi-distre-les-annees-boum-et-les-forbans>

FESTI-DISTRÉ 2026

FORBANS OU PAS FORBANS ???

Suite au décès de Bébert, le chanteur du groupe des Forbans, le producteur va nous faire une nouvelle proposition.

Offrir des places à vos proches, une belle idée de cadeau !!
Réservez vos places directement sur BilletWeb en utilisant les liens ci-dessous.



<https://www.billetweb.fr/festi-distre-patrick-sebastien-et-dj-fanou>

LES FESTIVITÉS A VENIR EN 2026

THEATRE AU PROFIT DE L'ADAPEI: les 21 et 22 mars, dans la salle des Bois.

FESTI-DISTRÉ 2026: sous chapiteau, au Champ Blanchard, les 29 et 30 mai.

CHEVAUCHÉES DISTRÉENNES 2026: au terrain de l'Echallier, le 4 juillet

RETENEZ BIEN CES DATES SUR VOS AGENDAS



ESPACE DE PRATIQUE SPORTIVE

Les travaux ont débuté, la maçonnerie devrait être terminée en cette fin d'année. Suivront les travaux de charpente et de couverture. Un travail délicat consistera en début d'année à maintenir l'ancienne charpente pour la jumeler avec celle de l'extension.

Si le planning continue à être respecté, nos sportifs amateurs et ceux en herbe devraient pouvoir profiter de ce nouvel équipement courant avril 2026.



TRAVAUX ECOLE FUITE D'EAU

Depuis la rentrée, nous constatons régulièrement des baisses de pression dues à des fuites sur la tuyauterie alimentant le bâtiment sur rue. Début octobre, une forte baisse de pression et une surconsommation nous ont conduits à refaire la totalité du réseau durant les vacances de la Toussaint.

Si la loi Warsmann permet de plafonner les factures en cas de fuite pour les particuliers, cette loi ne s'applique pas aux communes. Toutefois, une négociation engagée avec la Saur devrait nous permettre de limiter les dégâts.



SUBVENTIONS TLPE AUX ASSOCIATIONS

Lors de l'instauration de la taxe sur la publicité extérieure, il avait été convenu qu'une partie du produit servirait à financer le Festi-Distré et à apporter une subvention supplémentaire aux associations de la commune. Cette année, plusieurs demandes ont été formulées et les subventions suivantes ont été accordées :

- 2 000 € pour l'association des parents d'élèves
- 2 000 € pour l'association Distray'ant
- 700 € pour l'association du Bon Laboureur
- 500 € pour l'association Jeu Joue
- 400 € pour l'association de la Jeunesse retrouvée

Du matériel a également été acquis :

- Un comptoir réfrigéré pour l'association Cap Sud pour un montant de 2 088 €
- Un lave verre d'un montant de 1 800 € maxi pour l'association Distray'ant

Un lot de 5 stands pliants pour l'ensemble des associations pour un montant de 5 000€.



VIDEOPROTECTION

Après le Champ Blanchard et le bourg, notre dispositif de vidéoprotection sera étendu dans les prochains mois à Pocé, zone du Croulay comprise, Munet et Chétigné.

Une nouvelle tranche estimée à 114 000 € qui ne bénéficiera d'aucune subvention.

Outre le fait d'être dissuasif, ce dispositif a permis d'élucider des faits de vols ou de vandalisme. Rappelons que seules trois personnes sont habilitées à visionner et que chaque utilisation dans le cadre d'une enquête doit se faire sur requête du procureur de la république, après saisi par les forces de l'ordre.

4 / INFORMATIONS COMMUNALES

PARKING ECOLE DES VIGNES

Si le nouveau parking de l'école donne satisfaction pour mieux organiser le stationnement aux horaires d'entrée et de sortie, il n'en est pas de même au niveau de la qualité des travaux. En effet, après une série de casse d'une partie des « nids d'abeilles » en béton due à un modèle non adapté au remplissage avec des graviers, un essai peu concluant a été réalisé avec de la grave.

Devant notre mécontentement, l'entreprise a reconnu que la qualité du chantier n'était pas acceptable et nous a proposé de refaire, à ses frais, l'intégralité de la partie stationnement. Ces travaux seront réalisés en fonction des conditions météorologiques durant les vacances de Février ou de Pâques. Rappelons le coût de l'investissement: 67 000 €.



TAXES FONCIÈRES

Le journal le Courrier de l'Ouest a récemment publié un article sur l'évolution des taux de la taxe foncière sur 10 ans des communes du Maine et Loire, faisant apparaître, à tort, pour Distré et de nombreuses autres communes, une augmentation de 35,70 % alors que les nôtres n'ont pas bougé depuis 25 ans.

Cette augmentation n'est pas due à l'évolution des taux communaux mais à la suppression de la taxe d'habitation compensée par l'ajout du taux de taxe foncière du département. En clair, ils ont ajouté au taux communal de taxe foncière celui du département déjà payé par les contribuables.

De nombreuses communes, comme nous, ont sollicité un article rectificatif, demande restée sans suite à ce jour.

ATELIERS INFORMATIQUES

Au mois de janvier 2026, avec l'aide d'Anjou Numérique, les permanences et les ateliers d'informatiques reprendront, **les mardis, de 14h30 à 16h30, entre le 6 janvier et le 1^{er} juillet 2026.** Une nouveauté cette année: la Commune de Varrains s'associe à cette organisation. Ainsi vous pourrez, si vous le souhaitez, vous inscrire pour participer aux ateliers de Varrains ou de Distré, selon les dates choisies.



Par contre, toutes les permanences auront lieu à la Mairie de Distré. **Pour y participer il faudra vous inscrire auprès d'Okan ONAL, conseiller numérique, au 06.02.02.64.66 ou o.onal@anjou-numerique.fr** en précisant vos coordonnées et la raison qui vous amène à prendre rendez-vous. Vous pourrez y venir avec votre matériel et des questions plus personnelles concernant l'usage de l'informatique.

Pour participer aux ateliers informatiques, il faudra vous inscrire **avant la séance, auprès d'AFRIEJ, association qui gère le foyer des jeunes du terrain de l'Echallier, au 02.41.50.46.45. ou au 06.60.75.82.94.** Cette organisation nous permet d'accueillir 8 personnes par séance. Vous pourrez apporter votre ordinateur ainsi vous apprendrez à utiliser votre matériel personnel. Seuls ceux qui se seront inscrits au préalable pourront assister à ces séances à thème. Si vous ne pouvez pas venir à une séance pour laquelle vous vous êtes inscrit, pensez à annuler auprès d'AFRIEJ qui pourra ainsi proposer votre place à une autre personne intéressée. Ne faites pas d'échange vous-même.

Inscrivez-vous vite !

LE PROGRAMME DES SEANCES:

Dates en 2026	Thèmes	Communes
6-janvier	Permanence	Distré
13-janvier	Initiation informatique (prise en main du matériel)	Varrains
20-janvier	Initiation informatique (prise en main du matériel)	Distré
27-janvier	Naviguer sur internet	Varrains
3-février	Permanence	Distré
10-février	Naviguer sur internet	Varrains
3-mars	Permanence	Distré
10-mars	Utilisation du smartphone (Android)	Varrains
17-mars	Utilisation du smartphone (Android)	Distré
24-mars	Utilisation du smartphone (Iphone)	Varrains
31-mars	Utilisation du smartphone (Iphone)	Distré
7-avril	A définir avec les usagers	Varrains

ACTUALITÉS DISTRÉENNES / 5

Plan communal d'alerte et d'urgence

Vous connaissez une personne âgée ou handicapée, fragile, isolée familialement, géographiquement, affectivement, et/ou qui présente des difficultés d'ordre sensoriel ou moteur, des difficultés à se déplacer seule à l'intérieur ou à l'extérieur du logement (appareillage, présence d'une tierce personne...) ou un handicap entravant son autonomie...

Vous pensez qu'elle doit être assistée en priorité en cas de déclenchement du dispositif d'assistance aux personnes, inscrivez-la sur le registre tenu par la Mairie.



Si c'est votre cas, celui d'un voisin, d'un membre de votre famille domicilié sur notre Commune, faites vous connaître auprès du secrétariat de la Mairie, en écrivant ou en téléphonant au 02.41.50.28.50.

Colis des Aînés



Cette année encore, Le Conseil Municipal et le CCAS offriront un panier garni aux aînés de plus de 72 ans qu'ils n'ont pas pu accueillir lors du repas des Aînés qui était organisé le 25 novembre, dans la salle des Bois. 90 convives ont partagé le repas des Aînés dans une ambiance conviviale et musicale.

Ce colis sera déposé, avant Noël, à votre domicile si vous l'avez réservé en cochant la case sur votre invitation.



Théâtre pour nos Aînés

Cette année encore, Le Conseil Municipal offrira une place gratuite pour chaque habitant de Distré âgé de 72 ans et plus, pour assister à la pièce de théâtre « Tout baigne ! », le dimanche 22 mars 2026, l'après-midi, dans la salle des Bois.

Une invitation vous parviendra le moment venu.



BELOTHON 2025:

Vendredi 28 novembre 2025, les conseillers municipaux « adultes et enfants » organisaient leur traditionnel Belothon, concours de belote au profit du téléthon. 58 équipes étaient présentes pour se rencontrer amicalement autour d'un tapis vert.

A la fin du concours, chaque équipe a reçu un lot et pour l'équipe gagnante ce fut un bon d'achat de 200 €.

La totalité du bénéfice sera remise au Téléthon soit 1280 €.

Un grand merci aux bénévoles et aux généreux donateurs !



Les gagnants 2025, Gautier GIRARD et Pierre-Yves LAIRE avec Eric TOURON, Maire de Distré et des jeunes du CM enfants.

Infos communales à domicile

La Mairie de Distré diffuse en temps réel ses messages gratuitement directement sur votre téléphone grâce à l'application mobile PanneauPocket.

En téléchargeant cette application, les informations et les alertes de votre commune sont toujours accessibles, sans communiquer votre numéro de téléphone ou votre adresse mail pour être informé.

Sur ordinateur, il vous suffit de lancer votre navigateur et de taper: app.panneaupocket.com puis saisir le nom de la commune.

Vous voulez être informé des travaux sur Distré, des menus de la cantine, des dernières actualités ou des dates à retenir sur notre commune.

Consultez régulièrement notre site internet: www.mairie-distre.fr.



6 / ENVIRONNEMENT

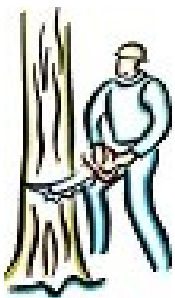
Collecte des sapins de Noël

Déposez vos sapins (inférieurs à 2 mètres) sur le parking de l'école, dans l'espace délimité, entre le **vendredi 26 décembre et le mardi 13 janvier 2026 inclus**.



Pensez à enlever: décorations, pot plastique, neige artificielle, clou, bûche...

Vente de bois de chauffage à faire



Vous êtes habitant de Distré et vous voulez faire des économies de chauffage, nous vous proposons des coupes de bois sur notre commune. Le prix de la corde à faire sur pied est fixé à **45 €**.

Un lot de bois divers coupés en 1 mètre ou en 0.50 m est à vendre au prix de **45 €** le stère, à prendre sur place, aux ateliers communaux.

Si vous voulez plus d'informations, que vous êtes intéressés: contactez le secrétariat de la Mairie au 02.41.50.28.50. Les inscriptions sont à faire en Mairie.



Ordures ménagères



IMPORTANT

- Tout contenant ou contenu non conforme sera refusé.
- Tout déchet en dehors du bac ne sera pas collecté.
- Orientez les poignées des bacs côté rue pour faciliter la collecte par les agents.
- Lavez votre bac régulièrement pour votre hygiène et celle des agents de collecte.



Une précision pour les utilisateurs des bacs: les ordures ménagères doivent être mises en sac dans le bac.

Pour avoir plus d'infos, téléchargez dès maintenant L'APPLI KYRIELLE sur votre mobile ou tablette. Une application 100% pratique, interactive et personnalisée.



CONSIGNES DE TRI

RETRAVAILLER LES DÉCHETS ACCEPTÉS ET REPOSER DANS L'APPÊL CORRESPONDANT

PAPIERS ET EMBALLAGES

En vert ou en noir obligatoirement triés séparément, dans votre bin.

- Supports imprimés de publicité
- Cartons et emballages
- Cartons, boîtes et emballages
- Papiers et journaux
- Papiers et journaux
- Papiers et journaux
- Papiers et journaux
- Papiers et journaux

VERRE

En vert ou en noir obligatoirement triés séparément, dans votre bin.

- Verres et bouteilles
- Bouteilles et verres
- Bouteilles et verres
- Bouteilles et verres

ORDURES MENAGERES

En vert ou en noir obligatoirement triés séparément, dans votre bin.

- Déchets alimentaires
- Déchets alimentaires
- Déchets alimentaires
- Déchets alimentaires

CALENDRIER 2026

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL	
Jeu 7	Jeu 14	Jeu 1	Jeu 8	Jeu 15	Jeu 22	Jeu 29	Jeu 5
Jeu 14	Jeu 21	Jeu 8	Jeu 15	Jeu 22	Jeu 29	Jeu 6	Jeu 13
Jeu 21	Jeu 28	Jeu 15	Jeu 22	Jeu 29	Jeu 6	Jeu 13	Jeu 20
Jeu 28		Jeu 22	Jeu 29	Jeu 6	Jeu 13	Jeu 20	Jeu 27

MAY		JUIN		JUILLET		AOÛT	
Jeu 7	Jeu 14	Jeu 4	Jeu 11	Jeu 2	Jeu 9	Jeu 16	Jeu 23
Jeu 14	Jeu 21	Jeu 11	Jeu 18	Jeu 9	Jeu 16	Jeu 23	Jeu 30
Jeu 21	Jeu 28	Jeu 18	Jeu 25	Jeu 16	Jeu 23	Jeu 30	Jeu 6
Jeu 28		Jeu 25		Jeu 23	Jeu 30	Jeu 6	Jeu 13

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
Jeu 7	Jeu 14	Jeu 1	Jeu 8	Jeu 15	Jeu 22	Jeu 29	Jeu 5
Jeu 14	Jeu 21	Jeu 8	Jeu 15	Jeu 22	Jeu 29	Jeu 6	Jeu 13
Jeu 21	Jeu 28	Jeu 15	Jeu 22	Jeu 29	Jeu 6	Jeu 13	Jeu 20
Jeu 28		Jeu 22	Jeu 29	Jeu 6	Jeu 13	Jeu 20	Jeu 27

1 Vous habitez...

A: DIVET-SOUS-OISEL | ESTRE | FORGES MAISON | ROU-MARSON | ST-GEORGES-DES-SEPT-VOIES | LE TRÉPORT | LES VALLÉES | VIERRE

B: BROUSSY | COURCOURON | GAZILLU | LUMELLES | LARIVE-CHARLES | LOUVERCI | MONTANT-LA-PLAIE | LE PUT-ROTEIL-BALE | SAUCOMMAY | STENANTES | VERNON-LE-FOURNEE

2 Votre jour de collecte est le **JEUDI**

3 Votre type de collecte

Grâce à la couleur figurant sur le calendrier, vous le bot collecteur la veille au soir et ramène une fois la collecte réalisée.

Emballages recyclables **ou** Ordures ménagères

4 Jour férié = collecte reportée

Tous les collectes sont décalés d'une journée à partir du jour férié et cela jusqu'au samedi. Ces reports de collecte sont notés **B** dans le calendrier.

8 Cérémonie des vœux 2026



SAMEDI 17 JANVIER
2026, À 20H30

SOIRÉE DANSANTE

organisée par l'équipe municipale

Après la cérémonie des vœux
de M. Le Maire,
dans la salle des Bois

20 €

par personne

(Boisson non comprise)

COUSCOUS

ou

assiette campagnarde

à commander à la réservation sur

[https://www.billetweb.fr/
soiree-voeux-de-distre](https://www.billetweb.fr/soiree-voeux-de-distre)

Avec le célèbre
orchestre de variétés
« 7 SEVEN NIGHTS »



*Composé de 7 musiciens,
chanteurs et chanteuse.*

Un répertoire actuel et varié.

**Au profit et avec
l'aide du Foyer
des jeunes**

Places limitées:
Réservez vite vos places sur
www.billetweb.fr

ou en Mairie de Distré pour
ceux qui n'ont pas internet.

